

COMMUNE DE CHÂTONNAYE

Assemblée communale du 16 mai 2017

Salle A Nucalis à 20h00

M. Bernard Sansonnens salue les 19 personnes présentes (majorité absolue à 10 voix) et salue M. Philippe Bertone, propriétaire à Châtonnaye et bienvenu comme auditeur.

M. le Syndic explique que des efforts autant laborieux qu'efficaces ont permis de présenter un bénéfice de Fr. 24'509.- et des amortissements supplémentaires de près de fr. 200'000.-.

Dès 2018, voire déjà 2017, plusieurs charges (*EMS – CO - péréquation – transports scolaires ...*) pèseront sur les charges financières de l'ensemble des communes de la Glâne en particulier.

Le conseil communal y fera front avec détermination et avec les moyens dont il dispose. Il gardera un regard d'avenir et de responsabilité sur le développement de notre village.

Ainsi, une demande de crédit d'investissement de fr. 320'000.- est demandée à l'assemblée pour des travaux d'aménagement nécessaires et imposés au Ruisseau du Bret.

Du côté de la déchetterie, l'agrandissement du dépôt des végétaux – *décision intercommunale* – facilite désormais la mobilité et engendre des économies – moins d'interventions pour le broyage et l'élimination. Si le nouveau PAL – Plan d'aménagement local – est en bonne voie d'acceptation, un « droit d'être entendu » permettra de régler les derniers éléments divergents, avant son application attendue. Une séance a été agendée avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, en présence du Conseiller d'Etat, M. **Jean-François Steiert**.

Après quelques mois de présence à l'école des « Filles », la famille iranienne s'en ira fin juillet. L'appartement est à disposition pour une future location.

Le 22 mars dernier, le conseil communal a eu le grand plaisir de se rendre en délégation chez madame **Julia Page** – alerte et dynamique - pour marquer dignement son 90^e anniversaire. Deux autres nonagénaires – dames également – seront fêtées dans le courant de l'année.

En conclusion à cette introduction, je demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour **Jean-Louis Page**, enfant de Châtonnaye, ancien secrétaire communal, honoré de la distinction de « Paralysé médullaire de l'année » pour son infatigable engagement en faveur des handicapés, décédé le 10 mai à l'âge de 66 ans.

Cette assemblée a été convoquée par avis tous ménages, affichage au pilier public, sur le site chatonnaye.ch et par annonce dans la Feuille officielle No 18 du 5 mai 2017. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

M. Jean-Paul Rey, vice-syndic

Mme Sandrine Goumaz et MM Jacques Maradan et Joël Python, conseillers communaux

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2016
2. Comptes 2016
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 rapport de la commission financière : approbation
3. Aménagement du ruisseau Le Bret et bassin de rétention : demande de crédit
 - 3.1 rapport de la commission financière : approbation
4. Divers

M. le Syndic nomme 1 scrutateur : M. Jean-Marc Ruchat

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016

Le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2016 a paru dans le bulletin communal et sur le site chatonnaye.ch et n'est donc pas lu.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2016

2.1 comptes de fonctionnement

Mme Sandrine Goumaz, responsable des finances, présente les comptes et commente les chiffres.

Administration ce poste représente 13.1 % des charges totales des comptes communaux.

- Le Conseil a réalisé des économies pour fr. 3'545.- sur ses traitements et jetons de présence.
- Par contre, les frais de réception et délégation ont été dépassés de fr. 7'100.- pour l'organisation du 1^{er} Août, le feu d'artifice, la participation au repas servi à la population des 3 villages et le souper de fin d'année pour le personnel et les invités.

Enseignement et formation 44,8 % des charges totales

- Achat fournitures + camp de ski : économie de fr. 6'290.-. M. Olivier Conus est remercié pour sa gestion rigoureuse
- AES
 - Salaires budgétés à fr. 31'000.-. Dépenses de fr. 59'568.- dues à des ouvertures de plages horaires supplémentaires et l'engagement d'une 3^{ème} intervenante.
 - Diminution du loyer qui est pris en compte dès septembre dans le pot commun des écoles
 - Augmentation de la participation des parents due à l'augmentation des inscriptions
 - Participation des 2 communes pour équilibrer le compte : fr. 40'528.- dont fr. 20'264.- pour Châtonnaye.
- Conciergerie : budget sous-évalué.
- Frais d'entretien Nucalis : les dépenses suivent la courbe 2015.

Culte, culture et loisirs 3,2 % des charges totales

- Participation au conservatoire : charges liées plus basses qu'annoncées.
- Activités Fri-Time : participation de la commune de Tornay ; fr. 500.-

Santé 14.7 % des charges totales

- Les participations fluctuent selon les chiffres donnés et les comptes définitifs de ces charges liées.
- Service dentaire scolaire : moins de soins que prévu.

Affaires sociales 18.6 % des charges totales

- Les charges de l'AES (enfants scolarisés) et les charges de l'ABMG (crèches de la Glâne) sont comparables.
- Diminution de la subvention à l'école maternelle en rapport à la diminution d'enfants.

Transports et communication 4,4 % des charges totales

- Entretien des routes : dépassement de fr. 4'736.- pour la réalisation des travaux à la route de Villarimboud : abaissement du trottoir et éclairages publics.

- Dénéigement : économie de fr. 7'641.- grâce à un hiver plus doux.

Protection et aménagement de l'environnement 0.4 % des charges totales

- Participation au GAGN : Fr. 3'100.- de dépassement pour le financement du PIEP et d'un programme informatique. M. Jean-Paul Rey explique que le PIEP est le Plan des Infrastructures pour l'Eau Potable soit l'équivalent du Plan Général de l'Evacuation des Eaux PGEE. Les communes avaient un délai au 31.7.2016 pour le déposer. Le nôtre est terminé mais il reste quelques adaptations à faire. Il sera déposé au canton cette année. Pour exemple, le PGEE a pris 4 ans pour être approuvé par les Services de Fribourg.

M. Jean-Paul Rey explique qu'étant donné que le compte dépasse les fr. 100'000.- en 2016, dès cette année, l'épuration est soumise à la TVA. Ainsi, sur les factures 2017 figureront les 8% de TVA.

- Entretien de la STEP : dépassement de fr. 5'426.- pour le remplacement des échantillonneurs et du débitmètre.
- Ramassage des déchets : les chiffres suivent la courbe de 2015.
- Achat machine : pour fr. 1'000.- inscrits au budget la dépense a été de fr. 14'202.- pour l'achat d'escaliers d'accès aux bennes.
- Diminution des frais et augmentation des ristournes grâce au nouveau contrat avec SRS.
- Honoraires de l'urbaniste : dépense de fr. 250.-. Fr. 5'000.- ont été reportés en 2017 pour financer la finalisation du dossier du PAL.

Finances et impôts

- Frais de rappel et poursuites fr. 4'094.-. Il y a eu un gros travail du suivi des débiteurs récalcitrants.
- A la demande de la fiduciaire, une provision pour les pertes sur débiteurs a pu être faite à hauteur de fr. 45'438.50. Au bilan, figurent fr. 60'000.- pour éponger les débiteurs impossibles à récupérer. (partis à l'étranger, décédés,...)
- Les comptes « Impôts sur prestations en capital », « Gains immobiliers et mutations » et « Intérêts moratoires » ont chacun réservé de bonnes surprises.
- Les rentrées fiscales ont été calculées selon les prévisions et les marges conseillées par le SCC. Grâce aux excellentes rentrées fiscales et à un certain nombre d'arriérés d'impôts récupérés, le Conseil peut présenter ces chiffres.
- Intérêts des dettes : au total fr. 107'561.-. L'emprunt pour le bureau communal a été ajouté.
- Cabane : dépassement dû à la vidange de la fosse, l'achat d'une poubelle et le remplacement des toilettes
- Loyer de la halle en diminution car, la part scolaire est comptabilisée, depuis septembre, dans le pot commun des écoles.
- Loyers école fille : augmentation due à la location de l'appartement.
- Loyer pot commun : 1^{er} acompte encaissé en septembre fr. 25'447.20
- Remboursement de tiers : dégâts divers remboursés.
- Grâce aux bons résultats, le Conseil communal a procédé à des amortissements supplémentaires de fr. 197'136.45 sur les investissements de la cabane, des routes et du columbarium.

FONCTIONNEMENT

	Charges	Revenus
0. Administration	248'040.51	29'555.40
1. Ordre public	42'935.47	30'003.65
2. Enseignement et formation	861'455.34	116'137.79
3. Culte, culture et loisirs	62'136.15	8'500.00
4. Santé	249'935.20	6'043.35
5. Affaires sociales	315'268.54	5'506.10
6. Transports et communications	74'297.00	1'388.70
7. Protection et aménagement du territoire	477'792.47	472'032.97
8. Economie	2'701.20	2'450.00

9. Finances et impôts	636'687.68	2'324'140.85
Total	2'971'249.56	2'995'758.81
Excédent		24'509.25

Mme Goumaz propose encore quelques statistiques des charges liées qui utilisent pour le canton 38% de nos finances pour la Glâne 24 % et pour les associations intercommunales 17%. Restent à la commune 21%.

M le Syndic remercie Mmes Goumaz et Papaux pour le travail assidu, fourni pour la récupération des arriérés.

2.2 comptes des investissements

Les conseillers présentent les investissements clôturés :

1. Achat motopompe : un montant de fr. 88'470.- a déjà été dépensé et l'ECAB a versé une subvention de fr. 32'492.-. L'investissement se solde par une perte de fr. 7'468.65. M le Syndic explique que, finalement, 2 tonnes-pompes (vhc du feu) pour un coût total de fr. 408'683.- et que les dépenses ont été échelonnées sur 4 ans.
2. PAL (plan d'aménagement local) : un montant de fr. 80'000.- a été accordé et dépensé sur 4 ans. Dépassement de fr. 487.-. M. Rey explique que le PAL est en phase d'approbation. Il reste encore quelques frais d'honoraires et d'émoluments.
3. Bureau communal : budget voté, fr. 150'000.-. Solde positif de fr. 3'057.30. M. Python montre des photos du nouveau bureau.
4. Cabane : budget voté, fr. 50'000.-. Dépassement de fr. 3'169.60. M. Python montre des photos de la cabane entièrement refaite à l'extérieur. En plus le frigo et les tables et chaises ont été remplacés. Cadeau d'une table et d'un bassin de la corporation FARZIN.
5. Stand de tir : budget voté, fr. 837'807.- dépensés sur 4 ans de travaux. M. Maradan explique que le projet était complexe : dépollution de la butte de tir, et radiation du site pollué, puis reconstruction d'une nouvelle butte de tir puis du stand.
Coûts imprévus : - intérêts supplémentaires de fr. 5'231.- dus au retard de la réalisation des buttes de tir artificielles
- problème d'acoustique réglé par la pose de panneaux spéciaux
La société de tir a donné 2'000 heures de travail
Coût total final : fr. 722'030.45. Solde négatif de fr. 9'123.45
M. Maradan présente des photos et les comptes détaillés.

2.3 rapport de l'organe de contrôle

M le Syndic lit le rapport de la fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy. Après explication des exigences légales, la fiduciaire conclue que les comptes sont conformes à la loi sur les communes et recommande d'approuver les comptes 2016.

2.4 rapport de la commission financière : approbation

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, annonce qu'elle s'est réunie le 19 avril dernier pour examiner les comptes en présence de Mmes Goumaz et Papaux ainsi que de MM Sansonnens, Python et Maradan.

Les comptes de fonctionnement ont été présentés de manière précise et détaillée. Ils ont été tenus avec rigueur et leur conformité a été approuvée par l'organe de révision.

Grâce aux efforts consentis pour l'encaissement des arriérés d'impôts et aux entrées d'impôts extraordinaires, la commune a pu constituer des réserves de fr. 45'438.50 pour les pertes sur

débiteurs, des amortissements supplémentaires de fr. 197'136.45 et peut présenter un bénéfice de fr. 24'509.25 alors qu'un déficit de fr. 23'200.45 avait été budgété.

Les investissements suivants sont clos : motopompe, stand de tir, rénovation du bureau communal, extérieur de la cabane. Certains légers dépassements ont été commentés et justifiés et se situent dans la fourchette autorisée.

Par contre, la commission financière n'a pas été informée de la clôture de l'investissement pour le PAL et ne peut donc pas se prononcer sur cette clôture.

Le bon résultat a permis un redressement des liquidités. En conclusion, la commission financière émet un préavis favorable et propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2016

La parole n'est plus demandée. M. le Syndic procède au vote.

Les comptes de fonctionnements et les comptes des investissements 2016 sont approuvés à l'unanimité.

3. Aménagement du ruisseau Le Bret et bassin de rétention : demande de crédit

M. Jean-Paul Rey rappelle que l'Assemblée communale a déjà adopté un crédit de fr. 35'000.- pour ce projet comprenant tous les travaux d'étude jusqu'à l'enquête publique. Tout a été réalisé sauf la mise à l'enquête.

Il présente sur écran l'état actuel puis sur plan le projet à réaliser, avec l'accord du Service des lacs et cours d'eau (LCE). Il explique le principe technique de la rétention d'eau.

Le montant donné dans le bulletin communal n'est plus d'actualité. Au lieu de fr. 360'000.- le projet est chiffré à fr. 320'000.-. En effet, suite à la séance avec le LCE, celui-ci a proposé de remplacer les pierres par du béton ce qui coûte moins cher.

Il a fallu ensuite déterminer la part du montant attribuée à l'aménagement du cours d'eau (69%) et la part pour la rétention d'eau (31%). Ce qui a une influence sur l'attribution des subventions

Calcul des coûts

Aménagement du cours d'eau	fr. 220'000.-
Subvention SLCE 62%	- fr. 136'400.-
Crédit d'étude déjà financé	- fr. 35'000.-
Solde caisse communale	<u>fr. 48'600.-</u>

Rétention d'eau	fr. 100'000.-
Participation de tiers	- fr. 10'000.-
Prélèvement sur la réserve	<u>fr. 90'000.-</u>

Montant soumis au vote de ce soir : **fr. 285'000.-**

M. Philippe Dénervaud demande s'il y aura des barrières pour sécuriser les lieux ?

M. Rey dit qu'il y a déjà des barrières qui seront peut-être laissées. Il y a une chute de 10 mètres mais il n'y a pas d'accès. Il est prévu de la végétalisation. Si nécessaire, le Conseil avisera.

3.1 rapport de la commission financière : approbation

M. Fritz Glauser confirme que la commune est tenue par la loi d'aménager ce bassin de rétention des eaux pluviales. Le financement est garanti par une réserve constituée à cet effet, le ménage communal et une subvention cantonale de 62%. La commission financière approuve cet investissement.

M. Glauser tient à remercier Mmes Sandrine Goumaz et Sabrina Papaux pour l'énorme travail accompli qui a eu des répercussions bénéfiques sur les comptes de la commune et remercie le Conseil communal pour l'excellente collaboration et les explications précises.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic passe au vote.

Les aménagements du ruisseau Le Bret et du bassin de rétention pour un montant de fr. 285'000.- sont approuvés à l'unanimité

4. Divers

PAL

M. Rey informe qu'après 12 mois d'attente, la DAEC a publié les mesures de notre PAL qu'elle ne va pas admettre, à savoir :

- le bilan d'évolution des zones : il conteste notre manière de calculer en tenant compte des routes.
- Mise en zone de 2 fermes qui ne sont plus exploitées et en bordure de zone pour 3'900m². A cause du moratoire sur la compensation des terrains mis en zone.
- PAD Pré Terrapon : limitation de la hauteur des bâtiments à inscrire dans le règlement du PAD et non pas dans le RCU.

Le Conseil a fait valoir son droit d'être entendu et a demandé un entretien à la DAEC. En attendant, la décision est suspendue.

M. Wobmann demande qui décide la limitation de la hauteur ?

M. Rey explique que si cette hauteur maximale est inscrite dans le RCU, la règle est plus facile à appliquer pour le Conseil car la zone Centre a été appliquée à tout le quartier du PAD.

Transports publics

M. Rey explique que les communes ont eu une séance avec le groupe de travail RGV sur les transports. En mars, le résultat de l'étude des transports dans le sud du canton a été publiée. Les objectifs sont d'adapter les horaires au CFF, améliorer l'offre et la synergie avec les transports scolaires.

Il y aura à nouveau un arrêt Intercity à Romont de 2018 à 2025. Cette demande coûte cher au canton.

Pour Châtonnaye : consultation des horaires 2018 du 29 mai au 18 juin. En décembre mise en place des nouveautés suivantes :

- prolongement de la ligne Romont-Villarimboud-Châtonnaye, 10x par jour dans les 2 sens. Correspondance avec les trains de Villaz-st-Pierre.
- Ajout de courses pour le GYB à Payerne.
- Prolongement de la ligne de Sédeilles à Romont

M. Philippe Dénervaud se demande s'il faudra élargir la route ? le giratoire ?

M. Rey confirme que la ligne est mise en soumission et que le transporteur utilisera les infrastructures existantes.

Déchetterie

M. Python présente les photos de l'agrandissement de la place des déchets verts, 200m² supplémentaires, en accord avec les communes membres. Elle est clôturée par des DIN et poutres en bois de la région.

Coût total : fr. 29'292.-. La part de Châtonnaye se monte à fr. 9'500.- financés par la taxe déchets soit fr. 12.- par habit. La commission de la déchetterie étudiera la nécessité de mettre un éclairage pour éventuellement garder la déchetterie ouverte le mercredi soir.

M. David Tanniger a démissionné pour la fin juin. C'est M. Jean-François Joye qui reprend le poste.

Nouveaux citoyens

M le Syndic explique que ces 2 dernières années, les jeunes ont été invités pour découvrir la commune et pour un repas. Activité annulée par manque d'intérêt. Cette année, il s'agit de la classe symbolique de 1999, dernière du XX^e siècle. Le Conseil tente encore une fois et lancera l'invitation pour un samedi de septembre.

Questions

Mme Fleury demande si la commune a un règlement pour les gens qui travaillent le soir, les jours fériés ou autres. Car il y a beaucoup de bruits au chantier de la cure.

M. Maradan dit que c'est le règlement de police qui donne les heures auxquelles le bruit doit cesser. Sinon c'est la loi qui fait foi. Il faut appeler la police.

M le Syndic explique que nous n'avons pas de règlement communal de police. Si les nuisances sont annoncées, le Conseil pourra agir en discutant avec les personnes en cause.

Mme Barbara Mathyer a aussi remarqué beaucoup de nuisances de la part de ses nouveaux voisins. Ils ont des chiens qu'ils promènent et qui font leurs besoins sur le chemin privé.

M le Syndic dit que le Conseil a repoussé le décret d'un nouveau règlement jusqu'à ce jour. Mais le sujet doit être réfléchi car si on met des poubelles pour les crottes de chiens et si l'on veut pouvoir agir, il faut un règlement communal.

M. Glauser explique qu'une vache est morte car elle a mangé de l'herbe souillée par les crottes de chien. Il a abordé les propriétaires qui laissent faire leurs chiens dans les prés et ils répondent qu'ils ne savent pas où mettre les sachets.

M. Bertone dit qu'en ville, des endroits sont mis à disposition spécifiquement pour ça.

M. Dénervaud pense que l'on peut faire tout ce qu'on veut, nous avons tout ce qu'il faut, mais il y aura toujours des gens indisciplinés pour mettre leur gazon, déchets et autres dans les bois et les prés.

M le Syndic confirme que le Conseil se penche régulièrement sur la question.

M. Dénervaud dit qu'il y a une interdiction de circuler pour aller dans la forêt. Que doit-on faire lorsqu'un tracteur ne peut pas passer car des voitures sont parkées sur le chemin. C'est un problème à gérer par la police cantonale.

M le Syndic remercie ses collègues et les personnes présentes et clôt l'assemblée à 21h20 en invitant tout le monde à l'apéritif au restaurant de la Croix-Blanche.

La secrétaire communale :

Le Syndic :